



HAL
open science

[Compte rendu] Sophie Baby, Juger Franco? Impunité, réconciliation, mémoire, Paris, La Découverte, 2024.

Pierre Salmon

► To cite this version:

Pierre Salmon. [Compte rendu] Sophie Baby, Juger Franco? Impunité, réconciliation, mémoire, Paris, La Découverte, 2024.. L'Histoire, 2024, 519. hal-04866515

HAL Id: hal-04866515

<https://univ-paris8.hal.science/hal-04866515v1>

Submitted on 25 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

[Compte rendu] Sophie Baby, Juger Franco ? Impunité, réconciliation, mémoire, Paris, La Découverte, 2024.¹

Comment expliquer que les crimes du franquisme n'aient jamais été jugés, dans une Espagne pourtant acquise aux valeurs démocratiques depuis les années 1980 ? Sophie Baby mène une passionnante enquête sur la longue marche du pays vers la sortie d'un conflit l'ayant durablement déchiré.

Les crimes de Franco se disent par-delà les frontières. En faisant le choix de la longue durée et de l'approche transnationale, Sophie Baby, maîtresse de conférences à l'université de Bourgogne, à qui l'on doit déjà *Le Mythe de la transition pacifique. Violence et politique en Espagne, 1975-1982* (Casa de Velázquez, 2012), renouvelle notre connaissance du franquisme et de ses opposants. L'ancrage chronologique de l'ouvrage, dont le pivot central est la transition démocratique espagnole, commence avec la période de la guerre civile (1936-1939), qui fit presque 200 000 victimes civiles, dont 140 000 de la main des militaires insurgés. Depuis sa naissance, en effet, le régime, porté au pouvoir grâce à l'aide de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste, ne put se détourner de la dénonciation de ses forfaits à l'étranger. Une première commission d'enquête est ébauchée dès 1939 en France, à l'initiative du Comité international de coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine, mais il faut attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale et la défaite de l'Axe pour que les crimes de Franco soient de nouveau examinés. Par exemple, dans sa première année d'existence, l'ONU consacre à l'Espagne onze réunions et trois résolutions du Conseil de sécurité, aboutissant à la résolution du 12 décembre 1946 qui sonne comme une condamnation. Isolé sur la scène internationale, le régime franquiste doit ainsi composer avec la dénonciation de ses crimes afin de réintégrer progressivement le concert des nations.

En contexte constamment tendu de conflit mondial puis de guerre froide, de décolonisation, de transition démocratique - après la mort de Franco en 1975 -, d'intégration européenne finalisée en 1986 puis, enfin, de globalisation de la mémoire, l'Europe et l'Amérique latine, où sont par ailleurs exilés de nombreux Espagnols du camp des vaincus, deviennent des espaces privilégiés de la criminalisation du régime. Le Mexique avait ouvert la voie en organisant, dès avril 1940, des « campagnes contre la terreur franquiste et pour la libération des prisonniers ». Le lecteur voit alors surgir des protagonistes des mobilisations sud-américaines, yougoslaves, grecques, ou de nombreux militants anticoloniaux.

Si l'auteure s'intéresse aux voix en dehors de l'Espagne, en particulier venant de juristes, d'exilés, d'artistes, de victimes et/ou de militants engagés contre l'impunité de Franco et ses affidés, elle n'oublie pas pour autant les voix du dedans, en particulier celles de la dictature. Attentif aux débats propres aux violences de guerre, le régime parvient à tirer profit des différents ressorts juridiques et mémoriels qui s'offrent à lui. Ainsi le sauvetage de milliers de Juifs hongrois par le diplomate franquiste Angel Sanz Briz - devenu Juste parmi les nations - permit-il à l'Espagne franquiste de se présenter en opposant du nazisme. Quant au combat de la

¹ Recension de : Sophie Baby, *Juger Franco ? Impunité, réconciliation, mémoire*, Paris, La Découverte, 2024. Recension publiée dans *L'Histoire*, n° 519, mai 2024.

División Azul aux côtés des nazis contre la Russie soviétique, il fut valorisé pendant la guerre froide.

Un « pacte du silence » ?

La question des responsabilités des crimes - et par là celle de l'amnistie - constitue un des autres axes structurants de l'ouvrage. Au fil des générations, l'idée d'une responsabilité collective s'installe sans faire totalement consensus. Catégorie chorale à la longue histoire, l'amnistie se révèle, quant à elle, suffisamment plastique pour, au moment de la transition démocratique, rassembler, voire réconcilier, au point de devenir un des outils de la sortie de dictature même si tous n'y souscrivent pas.

Dénoncée par la suite comme un « pacte du silence », la loi d'amnistie votée en 1977, renvoyant dos à dos les deux camps, est à double tranchant : si elle permet d'affermir la marche vers la démocratie, c'est au prix de l'impunité des bourreaux et du blocage de la réparation due aux victimes. Il faut attendre les années 2000 pour que l'Espagne, pourtant championne de la lutte contre l'impunité des autres dictateurs, engage un véritable tournant. Sophie Baby montre comment le jugement des crimes de l'ETA, l'organisation indépendantiste basque à laquelle on impute plus de 800 morts, ou celui du dictateur Augusto Pinochet - arrêté à Londres en 1998 à la suite de la plainte internationale déposée par l'Espagne contre lui pour « génocide, terrorisme et torture » - ont joué un rôle fondamental dans ce virage, qui se nourrit aussi d'un raccrochage à la mémoire européenne de la Seconde Guerre mondiale. Désormais intégrée à l'Union européenne, l'Espagne se doit d'adhérer aux principes fondateurs de rejet du fascisme et d'honorer la mémoire de toutes les victimes. L'importance nouvelle accordée à ces dernières tranche avec l'approche réconciliatrice du « tous coupables » qui régnait jusqu'alors. Après une première loi mémorielle jugée timide en 2007, la loi de « mémoire démocratique » de 2022, qui condamne sans équivoque le coup d'État de 1936, entend aller plus loin dans la recherche des disparus, la poursuite de leurs criminels ou de ceux qui font l'apologie du franquisme.

Mais ce changement est bien tardif pour avoir les effets espérés : au moment de déterrer les victimes (2 000 à 3 000 fosses communes estimées) puis de juger leurs bourreaux, qualifier les crimes du passé demeure épineux. Le règlement judiciaire de la question est encore difficile à dessiner et le nombre de corps restés sans sépulture - environ 100 000 - ne prête guère à l'optimisme. Surtout, la nostalgie du franquisme n'a pas disparu et trouve même une certaine caisse de résonance au sein de la droite traditionnelle et de l'extrême droite.

Grâce à un formidable travail archivistique, Sophie Baby réinvente l'histoire croisée de l'Espagne et des crimes de Franco. Bien que le régime soit parvenu à faire face aux nombreuses mobilisations contre lui, les temps présents sont plutôt ceux d'un récit franquiste qui s'effrite, quand il n'est pas foncièrement remis en cause. Mais cette histoire ne s'arrête pas à l'Espagne ni aux Espagnols. C'est pourquoi, un demi-siècle après la mort de celui qui présida à leur destin pendant quatre décennies, ce livre est indispensable à celles et ceux qui veulent en savoir plus sur la fabrique de l'impunité d'une dictature sous le regard complice des démocraties.

Pierre Salmon
ENS-PSL
IHMC (UMR 8066)